

Rapport de la commission des Finances du conseil de Bassins

Préavis 04/19

Préavis municipal relatif à l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans.

Dates des séances : 11-13 et 18 février 2019

Membres présents : Mmes Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard-Pidoux, Anne Treboux, Sylvie Elben, Nicolas Sudan et Michel Ruffieux .

En date du 11 février 2019, nous avons rencontré Monsieur le Syndic et Mesdames et Monsieur les Municipaux ici présents.

Nous remercions la municipalité pour leur préavis dense et complet. La commission des finances a apprécié la comparaison des trois variantes détaillées.

La commission des finances relève les points suivants :

- 1) sur la base du PGA, 30 des 40 utilisateurs privés sont tenus de rester raccordés.
- 2) Romande énergie demande à la commune de Bassins de régulariser la situation en signant des contrats avec chaque utilisateur.
- 3) La maintenance, l'administration et la facturation utilisent des ressources qui pourraient être employées de manière plus efficaces.
- 4) Nous vous rendons attentifs au fait que le contrat énergétique est passé de frs 410'000.- à frs 380'000.- depuis le dernier préavis.

La commission des finances est surprise que deux points importants ne figurent pas dans les conclusions. Nous proposons donc les amendements suivants :

Amendement no. 1 :

Le bénéficiaire du contrat énergétique devra s'approvisionner en matière combustible bois uniquement auprès du groupement forestier dont fait partie la commune de Bassins.

Amendement no. 2 :

Les revenus provenant du contrat énergétique et des DDP doivent servir tout

d'abord à rembourser toutes les dettes (emprunts et leasing) liées aux chaufferies et ensuite doivent être versés sur un fond qui servira exclusivement à anticiper la reprise des chaudières dans le giron communal.

Conclusion :

La commission des finances recommande au conseil communal de Bassins d'approuver le préavis amendé soit :

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au Conseil communal de Bassins

Vu le préavis municipal no. 04/19 du 06 février 2019,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

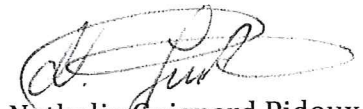
DECIDE

- D'approuver le contrat énergétique pour le droit d'usage des chauffages à distance (CAD) au prix de 380'000 CHF sur 10 tranches de 38'000 CHF ;
- D'approuver la mise à disposition de 2 droits distincts et permanent DDP de 30 ans pour une somme totale de 216'000 CHF par tranche de 7'200 CHF ;
- Le bénéficiaire du contrat énergétique devra s'approvisionner en matière combustible bois uniquement auprès du groupement forestier dont fait partie la commune de Bassins.
- Les revenus provenant du contrat énergétique et des DDP doivent servir tout d'abord à rembourser toutes les dettes (emprunts et leasing) liées aux chaufferies et ensuite doivent être versés sur un fond qui servira exclusivement à anticiper la reprise des chaudières dans le giron communal.

Ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis au sujet :

- De la maintenance, des investissements, de la cogénération, de l'extension des réseaux et de la méthode de calcul des tarifs.


Sylvie Elben


Nathalie Guignard Pidoux


Anne Treboux


Herlinda Elmer


Anne Genevay-Bolay


Michel Ruffieux


Nicolas Sudan
Rapporteur

Bassins, le 18 février 2019